

# Un chasseur sachant chasser ne s'introduit pas sur les voies ferrées



## SNCF Réseau constate de nombreuses intrusions chaque année. Certaines sont mortelles.

Pour votre sécurité, respectez les consignes de sécurité.

### ► Deux risques existent :



#### COLLISION

Un train roule vite, sa distance de freinage est importante :  
1km lorsqu'il roule à 100km/h. Il ne peut pas vous éviter.



#### ÉLECTROCUTION

Certains trains roulent sur des lignes électrifiées par des caténaires.  
Elles sont alimentées 24h/24 par une haute tension jusqu'à 25 000 volts.



# Ne risquez pas votre vie.

## Vous introduire sur les voies ferrées ou bâtiments SNCF est interdit et dangereux.

La chasse s'exerce en dehors des emprises ferroviaires : voies ferrées, ponts, tunnels, abords végétalisés, bosquets, haies...

### ⊗ Les comportements à risques à proscrire :

- Traverser les emprises ferroviaires et les voies ferrées par les passages non autorisés pour changer de territoire, pour suivre ou retrouver un gibier et récupérer son chien,
- Stationner son véhicule sur une emprise ferroviaire,
- S'introduire sans autorisation sur les voies ferrées, bâtiments, ou toute autre emprise ferroviaire,
- Utiliser les emprises pour agrainer ou attirer la faune sauvage,
- Laisser son chien chasser sur les emprises ferroviaires.



### ✔ Les bonnes pratiques à adopter :

▶ Je connais les limites de mon territoire de chasse

▶ J'attache mon chien à l'approche des emprises ferroviaires

▶ J'utilise un passage à niveau pour me rendre de l'autre côté de la voie ferrée

▶ Je me gare loin des passages à niveau et en dehors des emprises ferroviaires

### ▶ Que dit la loi ?

Pénétrer sans autorisation dans les emprises ferroviaires ou dans les bâtiments ferroviaires constitue un délit pouvant coûter jusqu'à 3750€ d'amende et 6 mois d'emprisonnement.

Plus d'informations sur [sncf-reseau.com/fr/securete-ferroviaire](https://sncf-reseau.com/fr/securete-ferroviaire).

Pour toute question, contacter nos équipes : [info.faune@reseau.sncf.fr](mailto:info.faune@reseau.sncf.fr).